



Règlement du Critérium Départemental SENIORS FEMININ à 8 (2^{ème} Phase) - Saison 2017-2018



ARTICLE 1 - OBJECTIFS

Le District Marne de Football organise chaque saison un Critérium Départemental Séniors à 8, en deux phases. Il est régi par les règlements généraux de la F.F.F., et les règlements particuliers de la Ligue Champagne-Ardenne.

L'objectif étant de développer la pratique féminine chez les adultes, le règlement de cette compétition intégrera une certaine souplesse, pour permettre aux équipes concernées de s'entendre **pour jouer les rencontres, ce qui constitue l'objectif PRIORITAIRE.**

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS

Les clubs doivent adresser, au siège du District Marne de Football AVANT le 1^{er} septembre de chaque saison, le nombre d'équipes qu'ils engagent. Les clubs ont la possibilité d'engager jusqu'au 31 janvier de la saison en cours, une ou des équipes supplémentaires en 2^{ème} phase (mars-juin).

Le montant des engagements est fixé chaque année par le Comité Directeur du District Marne.

ARTICLE 3 – ORGANISATION du Critérium

Le critérium est organisé en 2 phases. Suivant le nombre d'équipes engagées, 1 ou plusieurs poules seront constituées en match « aller simple » ou en match « aller-retour ».

A l'issue de la 1^{ère} phase, il n'y a pas de montées ni de descentes. Les clubs pourront s'engager en 2^{ème} phase, soit dans le « Critérium départemental à 8 », soit dans le « Championnat régional à 11 ».

ARTICLE 4 – REGLEMENTATION

4.1 Nombre de joueuses

- la pratique se joue à 8 (+ 4 remplaçantes maximum), avec un ballon **Taille 5**. Toutefois, si une équipe se présente à 7, la rencontre se jouera à 7 contre 7.
- **les lois du jeu sont celles du Football à 8 édictées par la F.F.F.** (voir en annexe les principales).

4.2 Participation aux rencontres (surclassement)

- Chaque équipe ne peut compter plus de 2 joueuses U17 F. surclassées.
- **AUCUNE U16 F. ne peut être surclassée.**

4.3 Durée de jeu

- les matches se jouent en **2 périodes de 40 minutes**.
- l'arbitre interrompra le jeu au bout de 20 minutes de chaque période. **La durée de cette pause est de 2 minutes**. Elle permettra aux joueuses de se réhydrater. Les joueuses resteront sur le terrain.
- La durée de la mi-temps est de 5 minutes.

4.4 Jour et Horaires des rencontres

- le coup d'envoi des rencontres est fixé **à 10h le dimanche matin**.

→ toutefois, si une équipe se trouve dans l'impossibilité de jouer à la date fixée, les clubs devront s'entendre **pour jouer à une autre date et un autre horaire**. Nous demandons juste aux clubs de bien vouloir avvertir le District (service compétitions) du changement intervenu, en précisant la nouvelle date et l'horaire.

4.5 Terrain (lieu des rencontres) → le match se joue sur le terrain du premier club nommé.

4.6 Arbitrage

- il n'y aura pas d'arbitre désigné par le District Marne de Football.
- **il appartient au club qui reçoit d'assurer l'arbitrage de la rencontre.**

ARTICLE 5 - CLASSEMENT : Les classements sont établis par l'addition de points attribués comme suit :

Match gagné → 4 points Match nul → 2 points Match perdu → 1 point Forfait → 0 pt

Il n'est pas décerné de titre de champion à la fin de la saison.



Critérium Départemental SENIORS FEMININ à 8



ANNEXE 1

RAPPEL des PRINCIPALES LOIS du JEU du Football à 8

LOI 1	TERRAIN	Demi-terrain à 11 Buts de 6m x 2m avec filets
	SURFACE de Réparation	2 lignes à 10m de CHAQUE poteau de but avec 13m à l'intérieur du terrain (traçage pointillés)
LOI 4	Equipement (sécurité)	Le port des protège-tibias est obligatoire Pas de montre ou de bracelet ou de collier. Les cheveux doivent être attachés.
LOI 8	Coup d'envoi et reprise du jeu	Les adversaires doivent se trouver à 6 m du ballon. INTERDICTION de marquer directement sur l'engagement
LOI 11	HORS-JEU	à la ligne médiane
LOI 12	FAUTES (et incorrections)	<p>Possibilité selon les fautes de siffler un coup franc INDIRECT</p> <p><u>Les fautes ci-dessous sont sanctionnées d'un Coup Franc Indirect (CFI) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → jouer de manière jugée dangereuse → faire obstacle à l'évolution de l'adversaire (obstruction) → empêcher le gardien de lâcher le ballon des mains <p><u>Les fautes spécifique du gardien de but entraînant un Coup Franc Indirect :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → reprendre la ballon à la main après l'avoir lâché → dégager la ballon de volée ou 1/2 volée → prendre le ballon à la main sur une touche de son partenaire ou sur une passe volontaire du pied par une partenaire <p style="text-align: center;">Si la gardienne n'applique pas la règle, la sanction est :</p> <p style="text-align: center;"><u>Coup Franc INDIRECT sur la ligne des 13m dans le prolongement de la position de la Gardienne de But avec mur à 6m</u></p>
LOI 13		COUPS FRANCS
LOI 14	Distance du point de PENALTY : à 9 m	
LOI 16	Remise en jeu (appelée « 6m »)	à 9 m, à droite ou gauche du point de pénalty. Ne pas autoriser un dégagement aux 13 m.
LOI 17	CORNER	<u>au point de corner.</u> adversaires à 6m

P LAISIR

Le Football est avant tout un jeu !
Le Football est avant tout un jeu !

S OLIDARITE

R ESPECT

E NGAGEMENT

T OLERANCE

Retrouvez toutes les informations concernant le football féminin sur : <http://marne.fff.fr>